



Service intercommunal de distribution
d'eau potable de Rolle et environs

*Préavis N° 17/2021-2026 relatif à une demande de crédit de
CH 220'000. — pour lutter contre les moules invasives.*

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n°17/2021-2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le jeudi 2 mars 2023 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Clerc Philippe	Membre (excusé)
	Mani Robin	Membre (excusé)
	Tschudin Jacques	Rapporteur

Sont également présents, M. François Delafoge président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, M. Thierry Cuénod, chef de service, M. Marc Dvorak, ingénieur du bureau Herter et Wiesmann ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par M. Marc Dvorak, qui est revenu sur sa présentation au conseil intercommunal du 7 décembre 2022 sur la problématique des moules quagga et le captage d'eau dans le lac, il nous a expliqué et répondu clairement aux diverses questions posées.

La Commission technique a relevé les points suivants :

1. Que le CoDir a fait le tour du problème avec d'autres stations de pompage dans le Léman et que la solution proposée semble être la meilleure vu les résultats positifs de Nyon.
2. Que les travaux, d'une durée de 2 à 3 semaines sont urgents vu le manque de pluie et de neige dans le Jura cet hiver 2022-2023 pour l'alimentation des sources en eau cet été.
3. Etant donné que ces travaux sont nécessaires afin d'assurer le volume d'eau pris au lac et ne peuvent être entrepris que par des professionnels spécialisés capable de travailler à 40-45 mètres sous l'eau et que leur disponibilité est très limitée.
4. Que l'équipe du SIDERE a réussi à trouver les spécialistes capables d'exécuter ces travaux.
5. Que la météo joue un rôle important dans l'exécution de ces travaux.

Remarque de la CoTech

La commission technique est convaincue de l'urgence et de la nécessité de ces travaux. Elle félicite le CoDir d'avoir déjà pris les devants en commandant le matériel et en réservant les intervenants. Ce chantier aura peut-être déjà débuté à la lecture de ces lignes, si la météo est clémente et les équipes de spécialistes disponibles.

La question de l'injection de javel dans la crépine et au départ de la conduite a attiré la curiosité de la commission technique. La solution proposée fonctionne sur le site de Nyon. Le volume injectés sera réguler a environ 0,1ppm par m³ d'eau à la hauteur de la crépine. Ce dosage est bien en dessous de ce que la norme permet et le chlore devrait avoir été disoud avant d'arriver à la station de pompage de l'Oujonnet. Le taux de chlore sera contrôlé en continue au puits de l'Oujonnet avant l'injection de l'eau dans le réseau.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 17/2021-2026 tel que présenté.

Rolle, le 11 mars 2023

Au nom de la Commission Technique.

Le Président :

Bernard Graber

Les Membres :

Robin Mani

Cédric Chabloz

Le Rapporteur :

Jacques Tschudin

Philippe Clerc